Document généré le 1 juin 2025 08:46

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe

Le peuplement de Saint-Barthélemy

Jean Deveau

Numéro 17-18, 1972

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1044150ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1044150ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)
2276-1993 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Deveau, J. (1972). Le peuplement de Saint-Barthélemy. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (17-18), 25–70. https://doi.org/10.7202/1044150ar

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1972

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Le peuplement de Saint-Barthélemy

par
Jean DEVEAU

Le voyageur qui arrive à Saint-Barthélemy ne manque pas d'être frappé par l'originalité de la population de l'île que M. Robequain exprime parfaitement en ces termes :

Nulle part dans les Antilles, même dans une seule de leurs communes prise en particulier, la population n'est aussi blanche, aussi française par le sang [1].

On aura tôt fait d'apprendre au nouvel arrivant que ce teint *si faiblement coloré* s'explique par l'origine et l'histoire des « Saint-Barths » [2], authentiques descendants des premiers colons qui s'établirent dans l'île au XVII[e] siècle, colons venus de Normandie et dont la descendance a su, en dépit des ans, conserver l'intégrité du sang et des coutumes.

Touché par la constance et la fidélité des « Saint-Barths » à la lointaine province à laquelle ils rattachent leur origine, autant que leur opiniâtre enracinement à ces quelques rochers, au sol ingrat, émergeant de l'Océan, on est invinciblement attiré par cette fascinante histoire, telle qu'on a peine à l'imaginer au XX[e] siècle.

Quand on désire en connaître davantage, on acquiert bien vite la conviction qu'en dépit d'œuvres très sérieuses d'historiens, de naturalistes, de statisticiens, voire d'ethnologues, personne ne se soit soucié jusqu'à ce jour, semble-t-il, de recherches généalogiques propres à définir avec précision les

---

1. Robequain, **Saint-Barthélemy, Terre Française,** les Cahiers d'Outre-Mer, T. II, n° 5, 1949.
2. Les habitants de Saint-Barthélemy : expression courante et familière aux Antilles.

liens que la tradition nous rapporte, unissant les premiers colons et les actuelles familles de Saint-Barthélemy.

Le dessein initial de cette étude se bornait à la reconstitution de la généalogie d'un ami et collègue, Adrien Gréaux.

Entreprises par curiosité amusée, de prime abord, poursuivies avec un intérêt grandissant, ces recherches conduisent à lever un voile, à démêler, par un procédé quelque peu empirique, il faut l'admettre, l'écheveau de l'histoire du peuplement de Saint-Barthélemy.

Compatriotes et amis de Saint-Barthélemy trouveront peut-être eux-mêmes quelques sujets d'intérêt à compléter les tableaux généalogiques, dont ils ont eu précédemment connaissance, par cet exposé des conditions dans lesquelles s'est réalisé le peuplement de leur île et de l'origine, authentique ou présumée, des familles qui l'habitent encore de nos jours.

La première partie devait nécessairement comporter la relation de *l'establissement* des premiers habitants, telle que la rapporte le R.P. Du Tertre. L'histoire du peuplement de Saint-Barthélemy méritait que soient intégralement reproduits certains textes dont de nombreux extraits parsèment la bibliographie, relativement abondante, qui lui a été consacrée. La force des termes est puisée bien souvent dans des détails négligés ou omis par les auteurs qui ne sont guidés que par leur seul objectif. Les textes cités, sous cette forme moins concise, sont malgré les répétitions et certaines surcharges, mieux à même de nous éclairer sur les faits dont nous devenons des témoins avertis. On ne s'étonnera pas si, pour la même raison, leur archaïsme a été respecté.

La seconde partie nous rappelle les phases de la présence française à travers mémoires, rapports et relations qui s'y rattachent.

En troisième lieu, le peuplement de Saint-Barthélemy est analysé à partir de sources authentiques que représentent dénombrements de population, recensement des biens, archives notariées, registres paroissiaux et documents d'état civil divers.

Enfin une quatrième partie est consacrée à la recherche de l'origine des différentes familles, en suivant la chronologie de leur installation dans l'île.

* * *

Les références utilisent les abréviations usuelles suivantes :

ANC : Archives nationales, fonds des colonies.

AN SOM : Archives nationales, section outre-mer.

DFC : Archives nationales, section outre-mer, dépôt des fortifications des colonies.

ADG : Archives départementales de la Guadeloupe.

■ ■

LES PREMIERS « HABITANS »[3]

La plus authentique relation qui puisse se trouver de l' « establissement » des premiers colons français dans l'île de Saint-Barthélemy est sans aucun doute celle qu'en rapporte le R.P. Du Tertre dans son *Histoire Générale des Antilles,* éditée dès 1667.

Tous les historiens n'ont fait, par la suite, que se référer, sur ce point particulier comme sur bien d'autres, évidemment, à cette source digne... de foi.

Tenons-nous en donc à cette page d'héroïsme, des plus éloquentes :

Après l'establissement de cette Colonie Françoise dans Saint-Martin, M. De Poincy résolut d'habiter l'Isle de Saint-Barthélemy. La commodité du Havre de cette Isle, et le voisinage de Saint-Christophle, dont elle n'est qu'à six lieues l'invitoient à en prendre possession, mais surtout la crainte que quelque Nation estrangère ne s'en emparât, l'y obligea. C'est pourquoi cette mesme année 1648, il y envoya le sieur Jacques Gente, avec quarante ou cinquante hommes pour s'y establir.

Cette petite Colonie s'accrut par les soins de quelques habitans de Saint-Christophle, et particulièrement du sieur Bonhomme qui y prirent des habitations, sur lesquelles ils mirent des François et des Nègres, sous la conduite de quelques Commandeurs, mais comme c'estoit plûtost pour complaire à M. De Poincy que pour en tirer du profit, il ne faut pas s'estonner si elle n'a jamais esté bien peuplée.

---

3. La forme « habitans » a été conservée dans les textes pour bien marquer son sens initial.

Ce fut aussi ce qui donna envie aux sauvages[4] *d'en chasser les François, car ils firent un si énorme carnage en l'année 1656, qu'elle fut absolument abandonnée ; ceux qui échapèrent de la fureur de ces barbares n'y voulurent plus retourner, les maistres ne pûrent se résoudre d'y renvoyer leurs gens, jusques en l'année 1659, que la paix estant faite avec eux, M. De Poincy y renvoya quelques 30 hommes, qui se sont insensiblement multipliez, en sorte qu'en 1664 on en comptait jusques à cent.*

On peut imaginer que les deux *establissements* successifs des Français à Saint-Barthélemy, en 1648, puis de nouveau en 1659, se déroulèrent selon une méthode déjà expérimentée dans les occupations similaires des îles de l'archipel antillais que le R.P. Du Tertre décrit, avec tant d'à-propos, au sujet de l'incursion en Martinique de juillet 1635 :

Pour réussir dans cette entreprise, il prit environ cent hommes des vieux habitants de l'Isle de Saint-Christophle, tous gens de main, accoutumez à la terre, à la cultiver et y planter des vivres et fort adroits pour y dresser des habitations. Chacun de ces habitants fit provision de bonnes armes, de poudre, de balles, de toutes sortes d'outils comme serpes, houës, haches, platines et autres ustencilles. Ils se fournirent de plan de manyoc et de patate pour y planter, de pois, de fefves et d'autres graines pour y semer.

Pour favoriser la réussite de ces nouveau établissements, on choisissait, on le voit, des colons déjà acclimatés, *accoustumés*, pour mieux dire. Le sieur Bonhomme qui vint peu après Jacques Gente *prendre quelques habitations* à Saint-Barthélemy pouvait fort bien être le *commis* de M. de Poincy à Saint-Christophle, cité par Du Tertre en 1640, sinon un proche parent.

Toujours du même auteur, cette *Description de l'Isle de Saint-Barthélemy, peuplée par l'ordre de M. de Poincy en l'année 1648 où le sieur le Gendre* (sic) *fust estably premier gouverneur,* qui date de 1667 :

Cette petite Isle est située sous le dix-septième degré au nord de la ligne équinoxiale, elle est à quatre lieuës au nord-est de Saint-Martin ; elle n'a que sept à huit lieuës de tour et n'estoit pas digne de porter une Colonie sans le beau havre qu'elle contient et qui seul la fait estimer.

4. Il s'agit des Caraïbes.

Ce havre entre plus d'un quart de lieuë dans la terre, son entrée est de cinquante pas de largeur, où les plus grands navires peuvent entrer en tout tems et sans aucun danger, il y a en quelques endroits plus de trois cens pas de large et au plus estroit deux cens.

Jusques icy l'on n'y a fait que du petun, et je ne croy pas qu'on y fasse jamais autre chose.

—◆—

LA PRESENCE FRANÇAISE

La ligne politique suivie dans le domaine de la présence française à Saint-Barthélemy a constamment évolué au cours des temps, bien plus sérieusement qu'on ne l'imagine communément.

Tantôt on se préoccupe d'une possession ferme, comme nous venons de le voir, tantôt on en paraît embarrassé...

La cession à la Suède, en 1784, qui aboutit à une restitution un siècle plus tard, en 1878, constitue l'exemple parfait de ces alternances dont abonde l'histoire de Saint-Barthélemy, de 1648 à 1878.

L'établissement des Français à Saint-Barthélemy ne répondait pas à une nécessité vitale pour les colons de la Compagnie de Saint-Christophe, installés dans cette île depuis 1626, ni pour ceux de la Compagnie des Isles de l'Amérique qui lui avait succédé en 1635 — puisque la première tentative ne fut entreprise qu'en 1648.

Il ne s'agissait, tout au plus, que d'éviter, compte tenu de sa proximité par rapport à Saint-Christophe, *que quelque nation étrangère ne s'en emparât...* mais dès lors, la possession de Saint-Barthélemy avait pris tout son sens qui justifiait, après l'atroce massacre en 1656 des pionniers de 1648, le retour des colons en 1659.

Au même titre que toutes les autres îles en relevant, Saint-Barthélemy fut rachetée à l'Ordre de Malte par la Compagnie des Indes Occidentales en 1665.

Du Tertre relate les circonstances de cette prise de possession par le représentant de la Compagnie en ces termes :

Le mesme sieur de Guéry fut à Saint-Barthélemy et le sieur Beauplan qui y commandait le mit en possession de cette Isle le 1er janvier 1666.

On peut supposer que ces deux personnages sont ceux qui se retrouvent mentionnés au *Rolle des habitans* du 18 juillet 1681 qui sera évoqué ultérieurement.

Mais l'année 1666 ne s'était pas écoulée que le conflit opposant colons anglais et français de Saint-Christophe ayant tourné en faveur de leurs compatriotes, on trouva bon de ramener, dans l'île mère, nos premiers « Saint-Barths » qui achevaient leur premier septennat. Descoudrelles, *commandant en chef des Isles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy*, décrira, un siècle plus tard, les événements qui faillirent mettre fin à la présence française à Saint-Barthélemy :

...En 1666 on fit passer à Saint-Christophe contre leur gré tous les habitants de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin pour y occuper la partie de cette isle dont on avait expulsé les Anglais, mais ces derniers ayant repris l'isle et la cession leur ayant été faite depuis, la plupart des habitants retournèrent dans les isles dont on les avait tirés. Les plus aisés passèrent à la Martinique et autres isles, mais la meilleure partie des habitants de Saint-Christophe à Saint-Domingue... [5]

En fait, avant de se résoudre à laisser les « Saint-Barths » à regagner leur île, on avait bien tenté une colonisation très particulière en y regroupant les Irlandais évacués de Saint-Christophe et qui ne tenaient guère à retrouver leurs seigneurs et maîtres anglais. Du Tertre en a rapporté les circonstances :

Sept à huit-cents catholiques furent mis dans l'Isle de Saint-Barthélemy sur les habitations que les Français avaient quittées et ceux-ci, haïssant les Anglais, reçurent un officier français pour les commander.

Bien que l'histoire ne le précise pas, cette tentative se solda sans doute par un échec et les « Saint-Barths » étant revenus sur leurs terres, les Irlandais durent, pour la plupart, se résoudre à rechercher un autre asile.

Prenant probablement conscience des conséquences ruineuses des désastreuses opérations de guerre menées aux Antilles de 1667 à 1697 et qui se poursuivaient, le pouvoir royal, après avoir fermement encouragé, par l'entremise des Compagnies, l'établissement des Français à Saint-Barthélemy, se montra résolument réticent, notamment à partir de 1700, au repeuplement de l'île.

Le ministre de la Marine écrivait, le 13 janvier 1700, à

---

5. SOM - DFC - Carton 46, N°s 7 et 8.

M. d'Amblimont, gouverneur général, qui lui avait rendu compte à diverses reprises de l'état pitoyable des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy dont les habitants avaient été dispersés et décimés durant les précédents conflits :

...Le Roy veut bien que vous laissiez à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy les habitans qui ont voulu y retourner puisque vos exortations (sic) n'ont pu les déterminer à retourner à Saint-Christophle. Vous pouvez leur offrir des terres dans Marie-Galante où ils pourraient trouver la même facilité de subsister qu'au lieu où ils sont. Je marque à M. Robert d'entretenir un prestre dans chacune de ces isles et d'en prendre les fonds sur les services... [6]

Et le 18 août 1700, à M. de Gennes, gouverneur de Saint-Christophe :

...Il n'y aura pas d'autre commandant qu'un capitaine de milice subordonné aux officiers majors de Saint-Christophle... [7]

Ces décisions surprennent. Quelques années auparavant on semblait encore attacher à Saint-Barthélemy une certaine importance, au point de délivrer au chevalier de Moyencourt, le 1er septembre 1687, une *Provision de lieutenant de roy au gouvernement de l'isle de Saint-Barthélemy* [8].

Il est vrai que le dénuement devait être extrême et pouvait, à juste titre, faire hésiter les représentants du pouvoir royal sur l'opportunité, sinon l'utilité, du maintien d'une présence française sur l'île. Le chevalier de Guitaud, *commandant pour le Roy des Isles Saint-Christophle, Saint-Martin et Saint-Barthélemy*, rapporte au comte de Blénac, *gouverneur et lieutenant général pour le Roy des Isles Françoises et Terres fermes de l'Amérique,* sa visite du 21 juin 1689, dans les termes suivants :

...Je me suis transporté en l'Isle Saint-Barthélemy commandée par le sieur chevalier de Moyencourt, lieutenant de Roy en ladite isle où estant arrivé j'ay trouvé septante et cinq hommes dont il y a trente sept armez et les autres mal armez.

J'ay trouvé dans ladite isle des tranchées tout le long du bord de la mer scituées au quartier du publicq où il y a

6. ANC - F3 54,f° 30.
7. ANC - F3 54 f° 30.
8. ANC - F3 54 f° 18.

une batterie sur un rocher de deux pièces de canon, l'une de 6 et l'autre de 21 sans affuts, ou il y a aussy un petit retranchement pour s'opposer à la descente et plus haut trois autres retranchements pour s'opposer aussy à la descente et au passage de l'entrée du quartier du Roy et plus bas dans la maison dudit sieur de Moyencourt un petit fort terrassé avec deux demy bastion dans l'un desquels il y a trois pièces de canon de deux livres de balles qui sont sans affuts. Il y a dans le fort une cyterne et un petit magasin de massonnerie, le tout faict par les ordres et soins du sieur de Moyencourt qu'il a fait faire par les Nègres des habitans lesquels m'ont parus estre fort zélés pour le service de Sa Majesté.

Dans le magasin il s'est trouvé les munitions cy après nommez : 250 l. de poudre a mousquet, 300 l. de balles de plomb environ, 110 boulets à canon et un peu de mèche pour estre distribué aux habitants dans le besoin. Nous avons aussy trouvé au quartier de Saint-Jean sur un petit islet un corps de garde et une pièce de canon de 2 l. pour s'opposer aux descentes et pour servir aux signaux quy sont conformes à ceux de la Martinique autant que le lieu le peut permettre.

Je me suis aussy transporté aux églises des quartiers du Roy et d'Orléans, lesquelles j'ay trouvées en très méchant estat et surtout celle du quartier du Roy desservie par le Père Michel Ange, capucin. Ledit sieur de Moyencourt et les habitans m'ont représenté qu'il estoit nécessaire pour le bien du publicq qu'il y eust un autre religieux avec ledit Père Michel Ange pour desservir la paroisse du quartier d'Orléans, la plupart des habitans ne pouvant venir à la messe audit quartier du Roy en estant esloignés d'environ deux lieues.

Fait à Saint-Barthélemy le jour et an que dessous.
Du 23 juin 1689 [9].

Le Frère Michel Ange de Dieppe, capucin missionnaire apostolique desservant l'île avait, lui-même, souligné le délabrement des églises dans le rapport qu'il avait fait de la visite de ces édifices, le 13 novembre 1687, en présence de François You dit Corossol, de Nicolas Verger, marguilliers, Le Grand, capitaine commandant ladite isle, Duthois, Jean Gressier et Beaumanoir [10].

* * *

9. ANC, F^3 54, f° 26.
10. ANC, F^3 54, f° 19.

Un point d'histoire toponymique retient l'attention. Les relations les plus anciennes font état de la division de Saint-Barthélemy en deux quartiers : le quartier du Roy, qui couvrait le nord de l'île, le quartier d'Orléans qui définissait, semble-t-il, la partie sud, à partir de la baie de Saint-Jean.

On retrouve sensiblement la même disposition à Saint-Martin avec, en plus, le quartier de la Grand'Case.

Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle on a mentionné le quartier d'Orléans dans tous les documents publics et registres paroissiaux. Par exemple :

10 juin 1731. — Baptême de Marie Suzanne Laplace, née « au cartier d'Orléans ».

19 avril 1762. — Marie de Pierre Obin.

9 août 1790. — Vente de Louis René Laplace à Haasum [11].

Et encore, le 21 avril 1836, mariage d'Antoine Danet, *en présence de Jean-Baptiste Questel, chantre de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, quartier d'Orléans* [12].

Par contre, le registre de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, ouvert en 1806, indique : « de Lorient ». Ce vocable est devenu pratiquement usuel à partir du XIX[e] siècle.

Pourquoi et comment le quartier d'Orléans est-il devenu quartier de l'Orient, puis de Lorient ?

Il est difficile de soutenir que la partie de l'île située à l'est prenne, pour ce motif, cette dénomination. On l'aurait sans doute depuis fort longtemps appelée la Capesterre, comme il se devait, en termes d'époque.

La seule hypothèse que l'on puisse avancer semble être que la prononciation, à la façon ancienne, d'Orléans a peut-être fortement influencé prêtres et plumitifs du moment qui ont dû adapter l'écriture à la phonétique — ce qui pourrait expliquer que d'Orléans, prononcé « d'Orlian » se soit transformé en « d'Orient », puis « de l'Orient » enfin « de Lorient ».

* * *

L'abandon de Saint-Christophe en 1713 incitera le pouvoir à reconsidérer la situation de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, dont l'éloignement, par rapport au centre des

11. ADG, fonds de l'administration suédoise de Saint-Barthélemy, liasse n° 250.
12. Idem, liasse n° 288.

intérêts français transféré à la Martinique, l'isolement au milieu de possessions anglaises et hollandaises, ne laissaient pas sans soucis ceux qui en conservaient la charge.

L'intendant Vaucresson s'exprimait ainsi le 17 mai 1713 :

Ces deux îles sont d'une petite étendue et on n'y a jamais fabriqué que des vivres et élevé des bestiaux qui avaient leur utilité lorsque les Français occupaient leurs quartiers de Saint-Christophe qui en est près. Le terrain en est assez bon et si le Roi veut les rétablir un commandant suffirait pour les deux. Il faut cependant remarquer que la cession que Sa Majesté doit faire de ladite île de Saint-Christophe aux Anglais éloignant ces deux îles de celles que nous habitons en rendra l'établissement dur et difficile, car le commerce de France tombant tout à la Martinique, d'où il se partage aux autres îles, Saint-Barthélemy et Saint-Martin qui en sont éloignées ne me paraissent pas un objet à l'y attirer, d'autant moins qu'elles ne pourront jamais occuper plus de trois cents hommes portant armes. Aussi, sans songer à les rétablir, mon avis serait de laisser seulement la liberté d'y aller à ceux qui le demanderont, pour en maintenir la propriété du Roi. Au reste l'île de Saint-Martin est sous la domination hollandaise par une capitulation que le Roi a accordée. Il y a environ trente familles françaises et très peu d'Hollandais et c'est la proximité de Saint-Eustache qui soutient ces derniers [13].

Le gouverneur général Phelypeaux confirmait ces vues dans sa lettre au ministre de la Marine le 20 mai 1713 :

Saint-Barthélemy est une petite île sèche et pierreuse n'ayant aucun terrain où on puisse établir une seule sucrerie. On peut y mettre quelques indigoteries et elle porte du coton. Elle est, ainsi que Saint-Martin, propre à élever des bestiaux et des volailles. Saint-Barthélemy dans son plus florissant état n'a jamais eu au-delà de 60 hommes portant les armes sans espérance d'en voir augmenter le nombre. Si dans la suite on met un gouverneur à Saint-Martin, Saint-Barthélemy en doit dépendre et ne mérite par un commandant en chef. Ces deux îles sont à quatre lieues l'une de l'autre [14].

Trente ans plus tard, les hostilités entre les nations française et anglaise (guerre de Succession d'Autriche puis guerre de Sept ans) atteignent encore Saint-Barthélemy.

---

13. ANC, F^3 54, f° 43.
14. ANC, F^3 54, f^{os} 44 et 46.

Reportons-nous à Descoudrelles [15] :

...Dans la guerre de 1744-1756 les Anglois voulurent ôter à nos corsaires le refuge du carénage de Saint-Barthélemy où ils se tenaient fréquemment pour être à portée d'intercepter les bâtiments qui atterissaient à Saint-Christophe, Antigoa et causaient un grand tort à leur commerce, attaquèrent Saint-Barthélemy avec un petit armement de 3 ou 4 bateaux et un brigantin fait aux dépens des négociants. Les habitans se défendirent quelques jours mais leur commandant nommé Gréaux ayant été tué et la dissention s'étant mise parmi eux ils se rendirent.

Les Anglois n'exigèrent d'eux que de ne recevoir ny assister aucun corsaire français dns le carénage ny dans l'isle.

Ces malheureux se croyant heureux (sic) d'en être quittes à ces conditions oublièrent ou ne voulurent pas demander de commandant anglois dans la crainte peut être qu'ils ne leur fit payer son entretien, il s'ensuivit de là que tous les petits corsaires anglois des isles voisines sachant la réduction de Saint-Barthélemy vinrent les uns après les autres piller ces malheureux habitans et emportèrent jusque au bois de leurs maisons et cabanes et emmenèrent même quelques familles comme prisonnières à Saint-Christophe mais le général anglois les leur fit reporter à Saint-Barthélemy.

Ce désordre dura toute la guerre mais dès ce tems plusieurs habitans de cette isle passèrent à Saint-Vincent...

Des précisions sont encore apportées par une correspondance du ministre de la Marine à M. de Caylus, lieutenant général des Isles, du 6 janvier 1745 [16]. Les habitants après avoir repoussé pendant trois ou quatre jours les attaques ennemies avaient été obligés d'accepter *la neutralité que M. Mathew général d'artillerie leur a fait proposer par un parlementaire.*

M. de Caylus reçoit des directives concernant les habitants de Saint-Barthélemy en ces termes [17].

...L'intention de S.M. est que dans le cas où M. de Champigny n'en aura pas retiré les habitans vous preniez des mesures pour les en faire sortir et les placer soit à Sainte-Lucie, soit dans les autres isles que vous croiriez convenir pour le bien général et pour leur intérêt particulier. C'est le seul party qu'il y ait à prendre...

---

15. SOM, DFC, carton 46, pièces 7 et 8.
16. ANC, F^3 54, f° 74.
17. ANC, F^3 54, f° 75.

De toute évidence et en dépit des pillages, des violences et de déportations, les « Saint-Barths » s'accrochent résolument à leur minuscule rocher... On s'exile, à contre-cœur bien sûr, sous la pression des événements, les menaces et les coups, à la Guadeloupe, en Martinique, à Sainte-Lucie ou à Saint-Vincent, mais avec un ferme espoir, une farouche détermination de retour, l'orage passé...

Dans ces lieux d'accueil naîtront des générations nouvelles qui reviendront plus tard reprendre leur place au foyer de leurs ancêtres :

Le 10 mai 1747, le marquis de Caylus reçoit du gouverneur de Clieu la relation de l'arrivée en Martinique de transfuges [18].

« *...Un bateau hollandais a débarqué icy depuis quatre jours 18 habitans de Saint-Barthélemy et leurs familles composent en tout quarante six têtes tandis que soixante quatre personnes continuent le voyage sur Saint-Vincent, à la suite de l'incurtion* (sic) *de corsaires anglois...* »

Et de Clieu ajoute :

« *Je leur ay parlé de Sainte-Lucie, mais leur parti semble pris de longue main. On attendra deux cents autres personnes du même lieu qui se destinent encore pour Saintincent d'où je ne doute pas qu'il fut facile de les déterminer à passer à Sainte-Lucie en rendant leur establissement dans cette première îsle un peu difficile et en aplanissant la difficulté dans l'autre.* »

Le marquis de Caylus tenu en échec par la volonté des « Saint-Barths » de s'installer à Saint-Vincent plutôt qu'à Sainte-Lucie confirme, le 18 mai 1747, ses précédentes instructions à de Clieu [19].

« *Vous pouvez leur donner de la terre* [en Martinique] *ou les engager à passer à Sainte-Lucie où M. de Longueville leur en donnera conformément aux ordres que je lui ai donnés, mais défense à ceux-ci ou à ceux qui débarqueront d'aller à Saint-Vincent.* »

Le choix devait se faire : ou demeurer en Martinique, ou aller à Sainte-Lucie...

Les soucis que lui procurent les deux îles excentrées incitent finalement de Caylus à rechercher une autre solu-

18. ANC, F^3 54, f° 75.
19. ANC, F^3 54, f° 76.

tion plus... radicale. Le 25 février 1750 il propose au ministre de la Marine d'envisager un échange : Saint-Martin et Saint-Barthélemy seraient cédées aux Anglais, contre Tobago et Sainte-Lucie [20]... On ignore la réponse du ministre, mais elle semble se deviner.

De toute évidence et en dépit des pillages, des violences et de déportations, les « Saints-Barths » s'accrochent résolument à leur minuscule rocher... On s'exile, à contre-cœur bien sûr, sous la pression des événements, les menaces et les coups, à la Guadeloupe, en Martinique, à Sainte-Lucie ou à Saint-Vincent, mais avec un ferme espoir, une farouche détermination de retour, l'orage passé...

Dans ces lieux d'accueil naîtront des générations nouvelles qui reviendront plus tard reprendre leur place au foyer de leurs ancêtres :

— André Gréaux et Magdeleine Aubin son épouse se retrouvent en Guadeloupe à Pointe-Noire où ils baptisent en 1748 leur fils Nicolas, avant de rejoindre, en fin d'année, Saint-Barthélemy ;

— Louis Lorange et sa femme Marie-Rose Gréaux se sont fixés à Basse-Terre mais Marie-Rose, native de Saint-Barthélemy, meurt le 16 septembre sans revoir son île natale. Elle a donné le jour, en exil, à Jean-Louis Lorange qui de retour à Saint-Barthélemy épousera Marie-Anne Gréaux, sa cousine, en 1796 ;

— Jean-Pierre Serge et Catherine Questel son épouse sont également réfugiés à Basse-Terre où plusieurs de leurs enfants sont baptisés dans cette paroisse de 1773 à 1782 ;

— François Bernier et Magdeleine Questel sa femme ;

— Charles Bernier et Marie-Madeleine Ledée sa femme ;

— Pierre Danet et Marguerite Gréaux sa femme ;

tous natifs de Saint-Barthélemy où ils se sont mariés en 1734, 1741 et 1752, sont réfugiés à Saint-Vincent, quartier de Baroualy où la paroisse Saint-Joseph a enregistré les baptêmes de :

— Joseph, Jean et Nicolas Bernier du premier mariage ;

— Jacques Bernier du second ; enfin Angélique Danet du troisième.

Ces cinq enfants, nés durant l'exode, reviendront avec leurs parents à Saint-Barthélemy où ils se fixeront définitivement après y avoir épousé de 1773 à 1777 respectivement :

---

20. ANC, F^3 54, f° 78.

Marthe Brin, Marie-Magdeleine Lédée, Catherine Brin, Magdeleine Laplace et Luc Maye (né lui-même à Curaçao) [21].

En 1750 la confusion est à son comble.

Les Anglais sous le couvert des hostilités en Europe s'étaient bien livrés à des actes de piraterie, des pillages et déportations d'habitants mais *ils ne formèrent aucuns establissements* comme le rapport en 1763 Descoudrelles [22]. Pour connaître la nationalité des occupants des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le gouverneur de Bompar doit, en décembre 1750, recourir à l'envoi sur place d'un observateur : M. de Malherbes qui en rapporte ce qui suit :

Observations faites par M. de Malherbes aux isles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en conséquence des ordres que nous a donnés M. de Bompars gouverneur et lieutenant général des Isles du Vent [23].

Je suis parti de la rade de Saint-Pierre le deux décembre 1750 et fait route pour l'isle Saint-Barthélémy où je suis arrivé le 6. Mon premier soin a été de m'informer quelle étoit la nation qui l'habitoit. J'appris qu'elle l'étoit par quelques françois. Je parlai au Sr Gréau que les habitants ont choisi pour leur commander, et lui ayant demandé quelle étoit la situation des habitants il me respondit que leur condition ne pouvoit être plus malheureuse, qu'ils n'étoient que 30 hommes portant armes. Le Sr Gréau m'a dit que par une Convention faite au commencement de la guerre, entre eux et M. Mathew, Général d'Antigues et au moyen d'une somme de 7 500 livres il fut stipulé que les habitants de Saint-Barthélémy demeureraient à l'abry de toutes inquiétudes, à condition cependant que les habitants permettroient aux anglois d'y venir faire du bois pour leur usage, qu'un Colonel de lad. Isle d'Antigues dont le Sr Gréau a oublié le nom n'avoit pas respecté cette Convention et avoit envoyé trois bateaux corsaires, qui sous prétexte de faire du bois mirent à terre, enlevèrent 400 nègres, se saisirent de toutes leurs denrées et marchandises, et transportèrent les François, après les avoir dépouillés, dans différentes Isles françoises, en sorte que ces malheureux ont été dispersés au point que

21. Tous les actes cités figurent aux registres paroissiaux de Basse-Terre, Pointe-Noire et Saint-Barthélemy y compris les détails sur Saint-Vincent.

22. ANC, F^3 54, f° 117 à 120.

23. ANC, F^3 54, f° 81.

de 300 habitants, ils sont réduits actuellement à trente et dans lequel petit nombre il y en a peu d'anciens.

Pendant la guerre les Anglois ont détruit le bois de gayac qui étoit la seule chose précieuse que cette Isle possédoit.

Cette Isle peut avoir environ dix lieues de circonférence ; la terre est d'une très mauvaise qualité, n'étant qu'un amas de rochers stériles, si l'on en excepte quelques fonds assez fertiles, mais d'une très petite étendue : elle manque d'eau, les Anglois ont eu soin de détruire les citernes et les puits ; les habitants n'ont que celle que leur fournissent quelques rochers creusés naturellement.

Avant la guerre, ils ne subsistaient que du proffit qu'ils retiroient des vivres et volailles qu'ils vendoient aux Isles voisines et par le débit du bois de gayac que cette Isle produisoit en abondance. Il y a dans la partie Sud, une saline très féconde dans les temps de sécheresse et dont les Anglois viennent enlever le sel. Les habitants ne vivent que par le secours du bouf salé que les Anglois leur vendent. Le seul mouillage sûr pour les bateaux est dans la partie du Sud, on l'appelle l'Anse du public. A l'est de cette rade est un carénage où les gros bateaux peuvent caréner en sûreté.

Frappé de l'extrême misère de ces habitants, je demandai au Sr Gréau quel pouvoit être le motif qui l'avoit déterminé à revenir dans cette Isle, il me répondit qu'il y avoit été entraîné par l'amour de la patrie, et par une petite possession qu'il tenoit de ses ancêtres, et que d'ailleurs il n'avoit pas entrevu d'autre ressource. Il ajouta qu'il n'y avoit dans l'Isle que cinq nègres appartenant à la Dame Ketel, qu'elle avoit sauvés par adresse des mains des Anglois lors de leur descente.

* * *

En 1763, le procureur général Coquille, aussi bien que Descoudrelles tentent d'inciter le pouvoir royal à se préoccuper de la remise en valeur de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, toujours dans un certain état de délaissement.

Voici comment Coquille présentait la situation [24] :

L'isle de Saint-Barthélémy est petite et abandonnée. Pendant la guerre de 44, elle fut ruinée par les Anglais qui prirent le peu de Nègres qu'avaient les habitants, et les obli-

24. SOM, DFC, carton n° 1, n° 130, document publié dans le **Bulletin** de 1969 par M. Schnakenbourg.

gèrent à se réfugier à la Guadeloupe et à la Martinique avec leurs femmes et enfants où ils ont été bien reçus et secourus. Après la paix de 48, quelques familles y sont retournées, mais sans établissement, et à la guerre de 56, elles s'en sont absolument retirées après avoir été pillées par les corsaires.

La partie française de Saint-Martin est un beau pays, de bonne terre, mais également abandonnée à cause des hostilités et des pillages des Anglais.

Ces deux dernières ont encore des bois, même de gayac, et seront d'un assez bon rapport en café, coton et vivres ; elles ont des salines de sel blanc qui, à faute d'autre, peut servir aux salaisons des choses qui se consomment en peu de temps. Elles peuvent être utiles aux grandes isles en y fournissant les moutons, cabris et volailles. Les habitants qui se porteraient à reprendre possession des terres qu'ils y avaient ci-devant devraient y être réintégrés par préférence, et pour les y engager et même en attirer de nouveaux ; l'on estimerait qu'ils doivent être exempts de tous droits pendant au moins dix années.

Ces deux isles pourraient aussi servir à élever des bêtes à cornes, dont les grandes isles ont un très grand besoin ; mais, outre que les habitants ne seraient pas en état de se procurer les souches, il y aurait à craindre que les Anglais, dont ces isles sont entourées, n'en profitassent en les pillant et enlevant, avant qu'elles ayent pu être transportées dans nos colonies, s'il survenait une guerre.

Enfin, l'on estime que ce ne sera que par des avantages réels que l'on pourra engager des familles à habiter de nouveau des endroits où elles ont été ruinées et évincées deux fois en peu de temps. Cela dépendra beaucoup de la sagesse et de la douceur de celui qui les commandera, et des avantages qu'ils pourront espérer.

Descoudrelles, pour sa part, plus matérialiste et sans aucun doute plus intéressé au relèvement des deux îles, propose une solution toute personnelle mais marquée de bon sens pratique [25] :

10 juin 1763 — Le Sr Descoudrelles, son mémoire sur Saint-Barthélemy et partie française de Saint-Martin.

Nous jouissions sans aucun trouble avant cette dernière guerre de l'isle de Saint-Barthélémy et de la moitié de celle

25. ANC, F³ 54, f°ˢ 117-120 .

de Saint-Martin dont l'autre moitié est occupée par les Hollandais.

Il n'a point paru au moins publiquement qu'il ait été rien stipulé dans les derniers traittés au sujet de la possession de ces deux isles.

Saint-Barthélémy a un bon port et Saint-Martin un excellent mouillage pour les barques et bateaux. Les derniers habitants y cultivaient du cotton, quelques vivres et y élevaient des bestiaux. Ce dernier article pourrait être d'une grande ressource pour nos autres colonies qui n'en pourront plus tirer des isles de la Dominique et Saint-Vincent.

Ces deux établissements étoient très foibles au commencement de cette dernière guerre. Saint-Barthélémy fut attaqué et pillé par quelques corsaires anglais réunis...

. . . . . .

Les circonstances présentes offrent une occasion favorable de relever ces deux colonies sans qu'il paroisse même s'il en est besoin qu'on ait cet objet en vue.

Je puis y passer sans aucun titre apparent comme officier réformé connu dans ces pays pour n'avoir pas de fortune, qu'un séjour de douze années y a accoustumé au climat et auquel il est bien naturel de chercher à faire quelques ressources après avoir négligé si longtemps d'y travailler.

J'irois former quelques petits éléments dans ces deux îles. Aimé et estimé comme j'ose le dire avoir été dans les colonies, il ne me sera pas difficile d'y attirer ce qui peut rester des familles qui y étoient au commencement de la guerre, dont la plus grande part se sont retirés à la Dominique et à Saint-Vincent et beaucoup de petits habitants de ces deux dernières isles cy-devant neutres que les droits, corvées et le changement de domination détermineront aisément à venir cultiver des terres qui ne leur couteroient rien, et aussi quelques flibustiers maintenant errans dans ces mers dont le premier métier de la pluspart étoit d'être économes, ouvriers, commandeurs, pêcheurs ou caboteurs — et qu'il seroit assez intéressant de fixer en ces pays.

Pour remplir cet objet je ne demanderoi pour moy que des appointemens (que je tairois aussi soigneusement que le titre qu'il plairoit au ministre de m'accorder) qui me missent en état de commencer mes premiers Etablissements et de pouvoir être de quelque ressource aux nouveaux colons que j'attirerois.

Je dois être assez connu par ma conduite passée dans

les colonies pour oser assurer que mieux je seray traité à cet égard mieux et plus promptement l'objet que je propose ici sera remply et touttes les informations qu'on en pourra prendre ne justifieront à ce que j'espère que je suis plus en état qu'un autre de faire réussir ce projet autant qu'on peut être susceptible et de mettre dans peu d'années ces deux colonies en Etat de fixer plus particulièrement l'attention du Gouvernement.

La proposition de Descoudrelles qui concilie l'art de la diplomatie avec un intérêt personnel assez peu déguisé, eut l'heur d'être retenue par le ministre de la Marine. Descoudrelles est désigné le 24 novembre 1763 comme *Commandant des Isles Saint-Martin et Saint-Barthélémy*, destinées à devenir *des parcs à bestiaux et volailles* [26]. On trouve donc « l'intéressé » réalisant son dessein et réussissant l'exploit de repeupler Saint-Barthélémy qui compte 569 habitants dont 318 blancs en 1767, puis 754 habitants dont 419 blancs en 1775.

La restitution de Saint-Barthélemy par les Anglais le 1er mars 1764 — restitution qui serait la résultante d'une omission dans la rédaction des traités de paix — et la reprise de possession officielle que concrétise la désignation, par le gouverneur général de Bompar [27], en qualité de commandant de l'île, du sieur Alexis Brin, encouragèrent de nombreux émigrés à réintégrer celle-ci. Le cas des familles Aubin, Bernier, Gréaux, Lorange, Maye, Serge, Questel a été évoqué précédemment, nous n'y reviendrons pas.

Malgré les efforts méritoires déployés sous l'impulsion intelligente de Descoudrelles, bien soutenu dans son action par le gouverneur général d'Ennery qui s'employa à rétablir des moyens sérieux de défense de l'île, les rapports au pouvoir central recommencent à virer au pessimisme, en prélude à une naissante préoccupation de trouver les raisons ou justifications d'un nouvel abandon.

Le 26 février 1784, le vicomte de Damas indique dans un mémoire [28] :

...Cette isle n'est qu'une morne entièrement dégradée où les habitants ne trouvent plus les moyens de subsister et dont la population diminue considérablement. Elle a un port très sûr et très bon pour les grands navires et où les Bâtiments des Isles voisines sont carennés, mais ce Port est très petit...

---

26 et 27. ANC, F3 54, fos 125 et 127.

On comprend mal : la population comptait alors 739 habitants, elle s'était accrue lentement mais très régulièrement !

Sur le même sujet, le baron de Clugny exprimait les remarques suivantes, le 6 août 1784 [28] :

... A l'Anse Saint-Jean il y a cinq maisons et c'est l'endroit le plus considérable. L'Eglise en est à un petit quart de lieue et répond bien à la pauvreté du païs. Il n'y a dans l'isle que cinq ou six familles différentes ; normands d'origine, ils ont beaucoup multiplié et se marient toujours sans sortir de leur isle. La population est assez considérable. Leur misère ne peut aller plus loin. A travers des halliers épais on arrive par des sentiers détournés à une mauvaise case où reste un homme et une femme avec 7 à 8 enfants qui le jour travaillent comme des nègres et la nuit se couchent pêle et mêle.

Un nègre esclave sert de médecin dans l'isle ; il a la confiance de tout le monde, on le dit fort entendu pour la saignée, les fractures et blessures.

Un Européen marié à Saint-Barthélémy sert d'écrivain, de notaire et règle les affaires des habitants. Elles sont en mauvaises mains attendu que c'est un ivrogne...

* * *

En 1784, Saint-Barthélémy deviendra possession suédoise, par l'une des plus pures fantaisies de l'Histoire...

Le maréchal de Castries, ministre de la Marine, dans son rapport de présentation au roi du projet de convention de cession de l'île à la couronne suédoise, *en considération de l'Entrepôt qui a été accordé au Commerce de France dans le Port de Gothemburg*, justifiait, le 7 juin 1784, ce transfert de souveraineté par des attendus de stricte politique [29].

... Il est de l'intérêt de la France de multiplier dans les Antilles les possessions des neutres. Cette vérité a été démontrée par les événements des deux dernières guerres.

Il est également certain que l'objet de cet intérêt sera plus sûrement obtenu quand l'accomplissement de nos vues ne dépendra pas uniquement des spéculations mercantiles des Nations nanties à qui lesdites possessions appartiendront et que leurs affections politiques les porteront aussi à les favoriser.

La convention, signée le 1er juillet 1784 par Louis XVI, ratifiée le 26 juillet par Gustave III, roi de Suède, donnait

---

28 et 29. ANC, C 10 D, Saint-Barthélemy, carton n° 1.

lieu à un échange protocolaire à Versailles le 22 septembre 1784 entre Gravier de Vergennes et le baron Stael de Holstein, ministres des Affaires étrangères des deux nations.

D'Agneau-Douville était à l'époque commandant de Saint-Barthélemy, mais ce fut le chevalier de Durat, aide-major de Saint-Martin qui fut désigné, avec le baron de Rayalin pour la Suède, comme exécuteur de cette Convention.

Le 7 mars 1785, à onze heures, avait lieu la cession effective de l'île.

Après une ère de prospérité jamais connue, mais aussi jamais égalée depuis lors, qui vit la fondation, sur l'emplacement de l'ancien Carénage, de la ville de Gustavia, suivie d'un déclin économique qui tinrent plus, prospérité comme déclin, de considérations extérieures que de motivations locales, Saint-Barthélémy recouvra, le 16 mars 1878, sa nationalité initiale.

Si de sa « période suédoise » Saint-Barthélemy a conservé, principalement, le souvenir d'une fortune inégalée, une capitale où les vestiges de rues et monuments ornés d'inscriptions rappellent, aux visiteurs comme aux habitants, les fastes de l'âge d'or, sa population n'a pas pour autant, comme on serait tenté de le supposer, contracté d'unions laissant des traces vivantes, aussi bien dans son sang que dans ses mœurs, avec ses occupants nordiques.

Les Suédois, semble-t-il, sont venus... et repartis, sans plus, sans modifier caractères ni patronymes des « Saint-Barths ».

L'île s'est retrouvée en 1878, avec ses traditionnelles familles de l'origine, les Aubin, les Bernier, les Gréaux... et tous les autres, comme si rien ne s'était passé durant le siècle...

—◆—

LE PEUPLEMENT DE SAINT-BARHELEMY A TRAVERS LES DOCUMENTS D'ARCHIVES

Des recensements nominatifs des habitants furent établis en 1664 dans la plupart des îles françaises des Antilles [30], coïncidant avec la création de la Compagnie des Indes Occidentales.

30. Arrêt du Conseil du Roi du 17 avril 1664 (Du Tertre, tome III, page 28).

De tels documents sont d'une valeur inestimable pour l'histoire du peuplement des Antilles.

Malheureusement, les archives ne semblent pas avoir conservé trace d'un tel dénombrement pour Saint-Barthélemy dont la population est cependant bien décomptée dans l'*Estat abrégé des hommes, femmes, garçons, filles, nègres et bestiaux estant dans les Isles françoises de l'Amérique*, daté de 1671, mais il ne s'agit que d'un recensement numérique [31].

Notons, toutefois, que l'île était habitée, en 1671, par :

— 85 maîtres de cases, habitants, bourgeois et marchands ;
— 3 veuves, maîtresses de cases ;
— 47 femmes mariées ;
— 53 garçons ;
— 43 filles ;
— 15 serviteurs artisans ;
— 8 serviteurs blancs ;
— 36 servantes blanches ;
— 25 nègres ;
— 15 nègresses ;
— 6 nègrillons et nègrites ;

soit 336 habitants, dont 290 blancs.

Le cheptel était composé de : 16 bœufs, 60 vaches, 25 veaux et une *bourrique*.

Le plus ancien document connu nous donnant une liste des colons de Saint-Barthélemy est un *Rolle des habitans*, établi à la date du 18 juillet 1681 par le Sieur de Guerre, *commandant le Service du Roy en l'isle de Saint-Barthélémy, sous l'autorité de Monsieur le Comte de Blénac, Gouverneur pour le Roy et lieutenant général dans les Isles Françoises et Terre ferme de l'Américque* [32].

La colonie comptait alors :

— 71 hommes ;
— 59 femmes mariées, dont 2 veuves ;
— 91 garçons ;
— 74 filles ;
— 23 nègres ;
— 30 nègresses ;

31. SOM, G¹ 498, n° 54.
32. SOM, G¹ 498, n° 89.

— 24 nègrillons et nègrites ;
— 7 mulâtres

soit : 379 habitants dont 295 blancs.

Pour la petite histoire, si de 1671 à 1681 la population s'était accrue de 43 personnes, principalement chez les Noirs, le cheptel, qui s'était maigrement étoffé au cours de ces dix ans, comprenait alors : un cheval et une cavalle, 16 bœufs, 96 vaches, 85 veaux. On ne signale plus de bourrique !...

* * *

Ce document est d'une importance capitale. Il nous révèle, en effet, les noms des « habitans », vingt-deux ans après l'établissement des Français dans l'île.

C'est vraisemblablement parmi ceux-ci que l'on peut espérer découvrir les premiers colons ou leurs enfants. Les voici par ordre alphabétique pour faciliter les recherches éventuelles :

Asquin Guillaume
Aubin Jacques
Aubin Jean

Beauplan
Bernier Pierre
Bouvet Anthoine
Bras Jean
Briard David
Briard François
Briard Jacques
Bruil Corneille
Bulery (ou Bultry) Charles
Bulery Mathurin

Caillet Jacques
Caillet Charles
Caveteau André
Chevillon André
Clavé René
Copiu Richard
Corossol François
Coulon

Deguerre (commandant)
Drisq Jacques
Duboc Jean
Durail Christophe

Faquet Jacques
Faquet Pierre
Faudon Pierre
Fauveau Augustin
Fauvel Jean
Favel Nicollas
Faverel (ou Fauvrel) René

Garard Robert
Gosselin Jean
Gréau Jacques
Grenier Jean
Gressier Jean
Guillode Julien

Heber Daniel
Hede Jean
Heno Hilaire
Heno Jacques
Hery Philippe

Hode Pierre
Home Guillaume
Hudes Anthoine
Hudes Claude

Lebeuraillier Gilles
Legrand Pierre
Le Roux Jacques
Lié Jean

Maresco Guillaume
Marin Balle en bouche
Morgan Thomas
Mutrel Pierre

Pelisson Jean
Piot Jean
Piot Pierre
Pottier Jean
Prédeau Guillaume
Prédeau Paul

Redou Léonard
Renaud
Rodrigue Anthoine
Salomon Thomas
Sauzé Joseph
Soubsteval Jean

Tardieu Jean

Verger Nicollas
Vittet François

La veuve Bazin
La veuve Jean Masson

Il faudra attendre l'année 1724 pour retrouver, avec les registres paroissiaux, de nouvelles indications sur la population de l'île.

Les registres paroissiaux de Saint-Barthélemy, conservés aux Archives départementales de la Guadeloupe, couvrent presque sans lacune la période de 1724 à 1878. Seuls font défaut les registres des années 1773 à 1778, en dépôt aux Archives nationales (section outre-mer). Il serait souhaitable et de saine logique de les voir réunis à la collection des Archives départementales qui disposeraient, de la sorte, de l'intégralité de cette précieuse documentation [33].

Ajoutons, en complément à cette énumération des sources locales, que les registres d'état civil, établis à partir de 1878, date de l'installation d'une mairie à Gustavia, existent, comme pour toutes les communes de la Guadeloupe, en trois exemplaires identiques : le premier à l'hôtel de ville de Gustavia, le second au greffe du tribunal de grande instance de Basse-Terre et le troisième au dépôt des papiers publics d'outre-mer, maintenant rattaché à la section outre-mer des Archives nationales à Paris.

Les archives de l'administration suédoise de Saint-Barthé-

33. Le souhait de l'auteur se trouve maintenant exaucé car les Archives départementales possèdent à la fois le microfilm et la reproduction xérographique de ces registres **(Note de la rédaction).**

lemy, constituées de plusieurs fonds (papiers du gouverneur, jugements du tribunal, manifestes de la douane, minutes notariales, etc.) et partie intégrante des Archives départementales de la Guadeloupe, fournissent de très intéressants renseignements sur la période 1784-1878. Ces documents ont été transférés, à titre provisoire, en 1971, au dépôt des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, pour classement et microfilmage.

Il est remarquable de trouver, ainsi rassemblées, un tel lot d'archives, en considération, d'une part, des difficultés maintes fois évoquées de la desserte religieuse de l'île, d'autre part, des vicissitudes innombrables qui marquèrent le destin de Saint-Barthélemy.

* * *

Les registres paroissiaux nous permettent de faire le point, de manière très précise sur le peuplement de l'île, une soixantaine d'années après l'*establissement* relaté par Du Tertre, soit une quarantaine d'années après le dénombrement de 1681.

On découvre ainsi, à partir de ces documents, ceux que nous appellerons les *Habitants de Saint-Barthélemy en 1730.* Cet essai de recensement nominatif permet d'identifier, de manière irréfutable, 180 personnes vivant entre 1724 et 1730. Le résultat est bien proche du chiffre accusé par Champigny qui, le 27 juin 1730, dénombrait 192 habitants (auxquels s'ajoutaient 129 esclaves, pour constituer une population de 321 âmes) et les répartissait comme suit :

— 22 hommes portant armes ;
— 25 garçons ;
— 6 hommes invalides ;
— 25 femmes mariées ;
— 7 veuves ;
— 16 filles à marier ;
— 49 garçons au-dessous de 12 ans ;
— 42 filles au-dessous de 12 ans.

* * *

LES HABITANTS DE SAINT-BARTHELEMY EN 1730

Recensement établi à partir des renseignements consignés au registre paroissial (1724-1753).

Jean Aubin
Marie Tardieu, épouse
Angélique, enfant.
Marie-Anne, enfant.
Marie-Madeleine, enfant.

François Aubin (fils de Jean Aubin)
Marie - Françoise Soulevent, épouse,
François, enfant.

Jean-Baptiste Aubin
Marie Soulevent, épouse

Pierre Bernier
Eugénie Brin, épouse
François, enfant
Louise, enfant
Jeanne-Rose, enfant
Marie, enfant

Alexis Bernier
Marie - Magdeleine Laplace, épouse
Alexis, enfant
Pierre, enfant

Charles Bernier
Magdeleine Lédée, épouse

Charles Bernier
Renée Fabuverel, épouse
Marie, enfant

Pierre Berry
Anne Aubin, épouse
Pierre, enfant
François, enfant
Marie-Anne, enfant

Thomas Bouche
Eugène Dubosc, épouse
Catherine, enfant

Nicolas Brin, « natif de la Martinique »
Marie - Magdeleine Bernier, épouse
Alexis, enfant
Marie-Magdeleine, enfant
Charles, enfant
Catherine, enfant
Jean-Baptiste, enfant
Michel, enfant

Joseph Bremond
Marie-Catherine Aubin, épouse
Gilles, enfant
Marie-Magdeleine, enfant

Michel Beuze
Catherine Laplace, épouse
François, enfant

Jacques Gréaux, « Commandant de cette Isle » en 1724
Magdeleine Maye (ou Mayer), épouse
Jacques Gréaux, enfant

Gilles Gréaux
Catherine Magras, épouse
Jean-Baptiste, enfant
Charles, enfant
François, enfant
Gilles, enfant
Suzanne Louise, enfant
André, enfant
Marie-Elisabeth, enfant

Jacques Gréaux, fils de Gilles Gréaux
Elisabeth Questel, épouse
Marie-Elisabeth, enfant
Magdeleine, enfant

Pierre Gréaux, fils de Gilles Gréaux
Marie-Catherine Questel, épouse
Ambroise, enfant

Richard Gumbs
Geneviève Questel, épouse

Michel Gourdin
Anne La Prairie, épouse
Anne, enfant

Pierre Heude
Rose Aubin, épouse

Pierre Hode
Anne Aubin
Elisabeth, enfant

Richard Jonnings
Gervaise Questel, épouse
Elisabeth, enfant

Pierre Laplace
Angélique Jacques, épouse
François, enfant
Toussaint, enfant
Marie-Anne, enfant
Marie-Thérèse, enfant
Marie-Magdeleine, enfant

Pierre Laplace fils
Marie-Suzanne Bernier, épouse
Barthélémy Pierre, enfant

Jean-Baptiste Laplace
Catherine Aubin, épouse
Jean-Baptiste, enfant
Marie-Catherine, enfant

Jérôme Lavigne, « natif de Bordeaux »
Anne Magras, épouse
Jérôme, enfant
Anne-Rose, enfant

Roland Lanoe
Florence Gréaux, épouse

Jean-Baptiste Lecoq
Elisabeth Thès, épouse
(d'origine irlandaise)
Thomas, enfant
Catherine Françoise, enfant naturelle de Elisabeth Thès et Dominique Vittet

Jean-René Lédée
Catherine Gréaux, épouse
Jean-René, enfant
Pierre, enfant
François, enfant
Marie-Marthe, enfant
Louis-Lambert, enfant
Suzanne, enfant
Marie-Rose, enfant

René Lédée
Elisabeth Brin, épouse
Alexis, enfant
Magdeleine, enfant

Charles Lédée
Catherine Devezien, épouse
Charles, enfant
Marie-Catherine, enfant
Marie-Rosalie, enfant
François-Gabriel, enfant
Marie-Louise, enfant
Michel, enfant

Jacques Magras
Anne Laplace, épouse
Jean B, enfant
Angélique, enfant

Christophe Maieur
Marie-Magdeleine Bernier, épouse
Christophe, enfant

Pierre Mathieu
Catherine Lédée, épouse
Pierre, enfant
Catherine, enfant

Jean-Baptiste Mongouge, originaire de Rouen
Jeanne Rose Bernier, épouse

Pierre Mutrel
Jeanne Bernier, épouse
François, enfant
Jean, enfant
Suzanne, enfant

Jean-Jacques Questel « natif de Saint-Christophle »
Elisabeth Hode (ou Ode), épouse
Pierre, enfant
Magdeleine, enfant
Michel, enfant
Thomas, enfant
Jean, enfant
Louis, enfant
Nicolas, enfant

Toussaint Questel, fils de Jean-Jacques Questel
Marie-Elisabeth Brin, épouse
Marie-Elisabeth, enfant

Jacques Questel
Anne Magras, épouse
Louis, enfant

François Questel
Marie-Magdeleine Gréaux, épouse

Pierre Questel
Catherine Gréaux, épouse
Anne Catherine, enfant

Pierre Quinquis
Peirinne Bernier, épouse
Pierre, enfant
Jacques, enfant (jumeau)
Rose, enfant

André Rey, originaire d'Issoire, chirurgien

Guillaume Thès (origine irlandaise)
Magdeleine Potier, épouse

Jean Texier, originaire de La Rochelle

Jacques Vittet
Catherine Lédée, épouse
Dominique, enfant
François, enfant
Jean-Baptiste, enfant
Suzanne Louise, enfant

Jean-Baptiste Vittet
Jeanne Rose Lédée, épouse.

On ne retrouve plus, en 1730, que onze des familles figurant au *Rolle des habitans* de 1681 : Aubin, Bernier, Duboc,

Faverel, Gréaux, Hode, Masson, Mutrel, Pottier, Tardieu et Vittet.

Au cours des cinquante années précédentes, de 1681 à 1730, sont venues s'installer à Saint-Barthélemy les familles : Berry, Brin, Laplace, Lédée, Magras, Maye, Questel et Quinquis.

A partir de 1735, on observe un développement marqué des mariages « réciproques » entre les familles des colons de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Le plus caractéristique est assurément celui des enfants des *Commandants* des deux îles. Le 10 janvier 1741, en effet, Jacques Gréaux, natif de Saint-Barthélemy, fils de Jacques Gréaux, ancien Commandant de l'île, épouse Marie Rose Pimont, fille de Jean Pimont, *Commandant les François de Saint-Martin* [34]. Le nouvel époux, investi des mêmes fonctions dans son île natale, trouvera la mort en 1744 en la défendant lors de l'attaque anglaise [35].

Le patrimoine généalogique s'enrichit ainsi de l'apport des : Pimont, Jacques, Borniche, Duzant, tous originaires de Saint-Martin.

Les échanges entre les îles Saint-Christophe, Saint-Vincent, la Martinique, Curaçao, Saint-Eustache, Sainte-Croix et Saint-Thomas deviennent également fréquents, intéressant le plus souvent les mêmes familles (Brin, Questel, Bernier, Maye, etc.) et consolidant en quelque sorte l'établissement primitif, mais laissant supposer une certaine dispersion des mêmes familles dans l'archipel antillais, dispersion dont il a été fait état précédemment. On constate, par exemple, que Jacques Gréaux, ancien commandant de Saint-Barthélemy, réside en 1741 à la Martinique où il s'est fixé dans la paroisse du Mouillage [34].

On enregistrera, par la suite, avec une lente mais sensible progression, l'arrivée et l' « acclimatation », souvent durable, de nouveaux venus originaires de la lointaine mère-patrie.

Ainsi, à l'occasion des mariages, on peut noter chronologiquement leur établissement à Saint-Barthélemy.

En 1724 : Pierre Mathieu, originaire de La Rochelle, épouse Catherine Lédée (il meurt en 1736).

En 1725 : Jean La Vigne, natif de Bordeaux, épouse Marie Favelot et Jérôme La Vigne, également natif de Bordeaux, épouse Anne Magras.

---

34. ADG, registre paroissial de Saint-Barthélemy, 10 janvier 1741.
35. SOM, DFC, carton n° 46, pièce n° 7.

En 1731 : Jean-Baptiste Mongouge, natif de Rouen, épouse Jeanne Rose Bernier.

En 1733 : Jean Texier, natif de La Rochelle, épouse épouse Marie Bernier et André Rey, d'Issoire, Magdeleine Lédée.

En 1752 : Pierre Danet, natif de Nantes, épouse Marguerite Gréaux (dont sont issus tous les Danet de Saint-Barthélemy).

En 1760 : Pierre Berne, natif de Rennes, épouse Angélique Magras.

En 1762 : Joseph Roustan, natif de Marseille, épouse Marie-Rose Pimont, veuve de Jacques Gréaux, ancien Commandant de l'île.
Elle-même est la fille de Jean Pimont, *Commandant les Français de Saint-Martin.*

En 1763 : Gabriel Lalaire, de Québec, épouse Suzanne Lédée.

En 1765 : Louis Lorange, natif de Toulon, épouse Marie-Rose Gréaux et fera souche.

En 1766 : Claude Le Blanc, natif de Nice, épouse Suzanne Questel et fera souche, et Georges Sorin, natin de Pons *en Saintonge*, épouse Rose Mulryan.

En 1774 : Antoine Giraud, natif de Saint-Martin de Ré, épouse Marie-Marthe Vittet et fera souche, et Sébastien Giraud, natif de Saint-Laurent *en Aunis*, épouse Anne Borniche et fera souche.

En 1775 : Jean-Jacques Olive, natif de Marseille, épouse Henriette Questel et fera souche.

En 1787 : Jean Querrard, natif de la région nantaise, épouse Suzanne Le Blanc (fille de Claude Le Blanc) et fera souche.

En 1789 : André Texier, natif de Marseille, épouse Jeanne Questel.

En 1791 : Clément Martichez, chirurgien, natif de Marseille, épouse Anne-Rose Levallois, native d'Anse-Bertrand.

En 1794 : Charles Curet, natif de Marseille, épouse Florence Magras et fera souche.

En 1795 : Jacques André Blanchard, natif de Lille, épouse Marianne Questel et fera souche (c'est l'ancêtre des Blanchard de St-Barthélemy) ; et Jean Derripx, originaire de Gascogne, épouse Marie-Marthe Gréaux et fera souche ; et Charles Vantre, natif de Marseille, épouse Marie-Magdeleine Gréaux et fera souche ; et François Dalchet, originaire d'Agen, épouse Marianne Magras et fera souche (l'orthographe patronymique varie : tantôt on écrit Dalché, tantôt Darcher ou Darchet).

En 1796 : Etienne Maussion de la Berlière, natif de Saint-Martin de Ré, épouse, le 12 mai, Félicité Laplace et meurt le 8 septembre sans laisser de descendance ; et Jean-Baptiste La Montagne, natif de la Marche, épouse Elisabeth Bernier et fera souche ;

En 1799 : Joseph Turbé, officier de marine, originaire de Nantes, épouse Anne-Rose Gréaux et fera souche (c'est l'ancêtre des Turbé de Saint-Barthélemy).

En 1800 : François Jaille, notaire natif de *Terrasson en Dordogne*, épouse Marie-Adélaïde Borniche, fera souche [35 bis].

En 1801 : Manuel Gonzalès, de San Sébastian en Espagne, épouse Honorée Lédée.

En 1802 : Etienne Blanchard, natif de Menton, épouse Suzanne Lédée (il ne semble pas être demeuré à Saint-Barthélemy ni avoir laissé de descendance).

En 1802 : Pierre Marie Viannis, natif de Marseille, épouse Catherine Berry et fera souche.

En 1803 : Lazare Chapelain, natif de Marseille, épouse Geneviève Danet et fera souche.

En 1807 : Joseph Boissel, instituteur, natif de Vesoul, épouse Catherine Laplace.

En 1813 : Jean Robinet, natif de La Rochelle, épouse Marie-Anne Magras et fera souche.

---

35 bis. La tombe (avec inscription) de François Jaille existe toujours dans le cimetière de l'habitation Sapotille à Trois-Rivières **(note de la rédaction).**

En 1816 : Balthazar Bigard, natif de Marseille, *Consul français en cette Isle*, épouse Jeanne Louise Pépin, native de Port-Louis et fera souche.

En 1816 : Auguste Poulet, originaire de Benon (Charente Inférieure), instituteur, épouse Marie Reverseau, native de Sainte-Rose.

En 1817 : Philippe Degausse, natif de Bordeaux, épouse Anne Lédée.

En 1818 : Joseph Lange Spanet, natif de La Carrière (Bouches du Rhône), épouse Rosalie Gréaux et fera souche.

En 1819 : Joseph Lagoix. natif de Gennes, épouse Marie-Marthe Lédée, et Jean Baquié, natif de Pau, épouse Marie-Elisabeth Blanchard.

En 1821 : Théodore Dubois, capitaine au commerce, natif de l'Ile de Ré, fils de Joseph Dubois *ancien capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes*, épouse Elisabeth Pinasse.

En 1821 : Florentin Passerat, natif de St-Brieuc, épouse Marie-Magdeleine Mayer et fera souche.

En 1824 : Frédéric Julien, de Marseille, épouse Marie-Rose Lédée.

En 1828 : Jean-Baptiste Aubéry, natif de La Rochelle, épouse Angélique Rose Gréaux ;
la sœur de celle-ci, Elisabeth, épouse :

En 1829 : Louis Monié, originaire de la Picardie.

En 1829 : Jean-Joseph Meissonnier, natif de Draguignan, épouse Rosaline Gréaux et fera souche.

En 1829 : Charles Louis Cigogne, de Nantes, épouse Elisabeth Danet.

En 1833 : Angel François Philippe, natif de Bastia, en Corse, épouse Elisabeth Gréaux, veuve de Louis Monié.

* * *

On pourrait, en poursuivant de la sorte le dépouillement des registres des paroisses et de l'état civil, déterminer la date approximative d'arrivée à Saint-Barthélmy de la plupart des habitants qui l'ont progressivement peuplée depuis 1724 jusqu'à nos jours... indépendamment des Suédois venus et repartis comme chacun sait...

L'énumération qui précède couvre la période de 1724 à 1833. On y décèle l'origine véritable d'un certain nombre de familles qui, incontestablement, n'ont pas participé à la toute première *colonisation* de l'île mais ont contribué, par le fait des alliances multiples contractées, depuis cent cinquante ans, avec les plus authentiques descendants des premiers habitants, à perpétuer le patrimoine traditionnel de Saint-Barthélemy.

C'est le cas des familles Danet, Giraud, Querrard, Blanchard, Turbé, qui constituent encore une part importante de la population actuelle.

On remarquera, durant la période considérée, l'apport majeur de deux régions bien définies :

— les provinces atlantiques de Nantes à Bordeaux ;
— le Midi méditerranéen (spécialement Marseille) et toute la région aquitaine.

A l'exception de Jean-Baptiste Mongouge en 1731, aucun des arrivants n'est originaire de Normandie — fait assez paradoxal laissant supposer que les liens affectifs qui auraient pu constituer un motif d'immigration continue, s'ils ne sont pas un mythe, s'étaient quelque peu relâchés !

La tradition la plus fortement ancrée à Saint-Barthélemy rapporte que ses habitants sont des descendants de Normands qui, les premiers, avaient occupé l'île.

Ce qui apparaît indiscutable c'est que les premiers occupants venaient de Saint-Christophe. Le Père Du Tertre, que nul ne conteste, a relaté l'événement. De plus, en comparant le recensement des habitants de 1681 avec ceux de Saint-Christophe [36] établis antérieurement (1660, 1671 et début de 1681), on constate, effectivement, le passage dans l'île « mère » d'un certain nombre des Saint-Barths recensés en 1681 ou la présence de familles portant le même patronyme (Asquin, Aubin, Bras, Bréard, Caillet, Coulon, Deguerre, Duboc, Faudon, Fauvel, Gosselin, Gréau, Heber, Hede, Heude, Le Roux, Lié, Marin, Salomon, Soulevent, Tardieu, Verger, Vittet).

Par contre, il est pour le moins curieux que ni le Père Du Tertre à qui cette particularité n'aurait point échappé, ni les nombreux auteurs de mémoires, rapports ou documents, officiels ou privés, n'aient durant trois siècles fourni la moindre précision sur l'origine présumée ou certaine des colons de Saint-Barthélemy.

---

36. SOM, G^{1} 471 et 472.

Le gouverneur Descoudrelles, dans un mémoire de 1772 [37], signale que l'île est toujours habitée par les descendants des colons des premiers temps : *C'est de ceux-là que descendent presque tous les habitants actuellement existants.* En 1775, il mentionne :

Cette isle est entièrement peuplée de françois descendants des anciennes familles qui l'ont habité pour la première fois. Ce sont de bonnes gens pauvres et honnêtes, cependant un peu tracassiers. C'est peut-être le seul endroit de nos colonies où l'on retrouve les traces des mœurs et usages de nos paysans. En cette petite Isle tous les hommes, femmes, filles et enfants travaillent à la terre [38].

Seul, Clugny y fait allusion en 1784 dans ses *Remarques sur l'Isle de Saint-Barthélemy* [39].

Il n'y a dans l'isle que cinq ou six familles différentes; normands d'origine, ils ont beaucoup multiplié et se marient toujours sans sortir de leur isle.

Monsieur de Clugny était bien mal renseigné !

Il y avait déjà en 1681 à Saint-Barthélemy 63 noms patronymiques d'habitants pour 259 âmes.

En 1724, 34 familles sont identifiées avec des patronymes différents.

De 1724 à 1784, on peut citer une quinzaine, au moins, de mariages contractés avec de nouveaux arrivants de France (dont un seul normand) qui, pour la plupart se sont établis dans l'île.

Quelle valeur peut-on accorder, dès lors, à un témoignage aussi dépourvu d'objectivité ?

Les *Remarques* de M. de Clugny laissent supposer que leur auteur ait voulu apporter sa part d'eau au moulin des diplomates en quête, depuis 1741, de motifs susceptibles de justifier la cession à la Suède, en minimisant, d'abord l'importance de la population « cédée », en lui conférant, de surcroît, une origine normande. Quelle possession antillaise pouvait être mieux désignée, pour cet échange, en raison de ses liens éventuels d'affinité avec la nation « prenante » que Saint-Barthélemy, peuplée par des descendants de Vikings !

La tradition prend-elle naissance de cet argument de 1784 ? Est-elle antérieure ? Rien, on le constate, ne permet d'affirmer.

—◆—

37 et 38. SOM, DFC, carton 46, pièces n°s 7 et 8.
39. ANC, série C 10 D, Saint-Barthélemy, carton n° 1.

L'ORIGINE DES FAMILLES DES « SAINT-BARTHS »

Le *Rolle des Habitans* du 18 juillet 1681 nous a livré 63 noms patronymiques.

Onze de ceux-ci se retrouvent encore en 1730 : Aubin, Bernier, Duboc, Faverel, Gréaux, Hode, Masson, Pottier, Tardieu et Vittet.

Trois seulement subsistent de nos jours : Aubin, Bernier et Gréaux.

On peut donc affirmer que, seuls parmi les « Saint-Barths » contemporains, les Aubin, les Bernier et les Gréaux portent encore les noms, sinon des premiers habitants de l'île, du moins des plus anciens que l'on connaisse : ceux de 1681.

Quelle serait leur origine ?...

AUBIN

Auguste Joyau signale que parmi les colons qui constituèrent l'expédition de Belain d'Esnambuc, fin janvier 1627, se trouvait Jacques Aubin, d'Octeville [40].

L'abbé Anthiaume, qui a publié in extenso le contrat d'engagement du 13 janvier 1627 auquel fait allusion Auguste Joyau, cite Jacques Aubery, d'Octeville et Jean Aubery, de Lheure, mais ne mentionne pas Jacques Aubin [41]...

Il faudrait revoir très soigneusement le document original pour en tirer une conclusion ne prêtant pas à équivoque...

On notera, par contre, avec un certain intérêt que, par devant M[e] Moreau, « notaire, tabellion et gardes-notes royal » à La Rochelle, Pierre Aubin, chirurgien, âgé de 19 ans, originaire de « Toullon en Provence », a signé le 12 avril 1645 un contrat d'engagement à servir durant trois ans François Auzevol à Saint-Christophe [42].

De toute évidence, des Aubin résidaient donc à Saint-Christophe bien avant l'établissement des premiers Français à Saint-Barthélemy.

En parcourant les recensements établis dans chaque île, on relève :

---

40. A. Joyau, **Belain d'Esnambuc** (1950), p. 55.
41. Abbé Anthiaume, **Cartes Marines. Constructions...** appendice V, p. 533.
42. Minutier Moreau, bibliothèque municipale de La Rochelle, Ms 1834, f° 81.

— Au « rolle général des habitants de Saint-Christophe » non daté mais probablement antérieur à 1660, puisque M. de Poincy y figure [43],

Pierre Aubin, compagnie de Sannois (non armé) ;
René Aubin, compagnie Derlincourt (armé).

Ces deux personnages ne figurent plus aux recensements de 1681 [44] et 1682 [45]. A cette date les Aubin ont disparu de Saint-Christophe.

— Au recensement de 1664 pour la Martinique [46] : Estienne Aubin, maistre de caze, âgé de 40 ans, époux de Noëlle Baron, âgée de 38 ans, père de Julien, Estienne, Romain, Nicollas et Anne, *enfants âgés de 8 à 13 ans* (Compagnie Le Vassor à Saint-Pierre, le Fort).

— Aux recensements ultérieurs pour la Martinique, on retrouve [47] :

— en 1677 puis en 1678 : Jullien Aubin (Compagnie de M. Begue) ;

— en 1680, de nouveau Jullien Aubin (Compagnie de M. Begue) et Jacques Aubin (Compagnie de M. Cornette) ;

— en 1689, on découvre un Aubin Saint-Amour, Capitaine, puis on note l'absence des Aubin en 1692 et leur réapparition en 1694 et 1696.

— Au recensement des habitants de la Guadeloupe de 1671 [48] :

— Pierre Aubin résidant en la ville de Basse-Terre et célibataire (ne figurait pas en 1664 au dénombrement de la Guadeloupe).

— Au recensement de Saint-Martin, non daté ; mais antérieur à 1682 [49] :

Jullien Aubin (Rolle des hommes non armés) ;
puis dans cette même île, au recensement de 1682 [50] : Jean Aubin et sa femme, sans enfants.

---

43. SOM, G1 472, nos 292, 306 et 317. M. de Poincy, selon Du Tertre, est mort le 11 avril 1660.
44 et 45. SOM, G1 472, nos 292, 306 et 317.
46. SOM, G1 470, case 31.
47. SOM, G1 470 bis et 499.
48. SOM, G1 468.
49 et 50. SOM, G1 498 1 et 2.

— Enfin au recensement de Saint-Barthélemy du 18 juillet 1681 [51] :

Jean Aubin, célibataire ;
Jacques Aubin, marié, 1 fille.

— Pour retrouver à Saint-Barthélemy en 1724 :

Jean Aubin, époux de Marie Tardieu, « habitans », dont les enfants épouseront successivement :

— Marie-Catherine, Jean-Baptiste Laplace, en 1727 ;
— Angélique, Jean-Baptiste Magras, en 1734 ;
— François, Elisabeth Gréaux, en 1740 ;
— Marie-Magdeleine, André Gréaux, en 1741 ;
— Louise, Jean Quetel, en 1741
— Louise, Jean Quetel, en 1741 ;

et Jean-Baptiste Aubin, dit encore François, probablement fils de Jean Aubin et Marie Tardieu, époux de Marie-Françoise Soulevent, père de François (1731), Jean-Baptiste (1733), Jacques (1739), etc.

De cette famille descendent tous les Aubin qui ont vécu à Saint-Barthélemy jusqu'à nos jours.

* * *

On peut valablement supposer que de Pierre Aubin, né à Toulon vers 1626 et venu à Saint-Christophe en 1645, descendent Pierre et René, recensés vers 1660. Le premier, trop jeune pour porter armes en 1660, se serait installé en Guadeloupe. Le second serait disparu, sans postérité.

La similitude d'âge d'Estienne Aubin, recensé en Martinique en 1664, né vers 1624 et dont l'origine n'est pas précisée, avec Pierre Aubin laisse penser qu'il pourrait s'agir de deux frères, l'un ayant rejoint l'autre aux « Isles », fait assez courant chez les engagés.

Du mariage d'Estienne Aubin avec Noëlle Baron seraient issus, non seulement Jullien (recensé à Saint-Martin à une date incertaine puis de nouveau en Martinique à partir de 1677) mais encore, selon toute vraisemblance :

— Jacques — recensé en Martinique en 1680 (il pouvait avoir 16 ans) que nous retrouvons à Saint-Barthélemy le 18 juillet 1681, marié et père d'une fille ;

— Jean — présent dans cette île, célibataire, à la même date ;

---

51. SOM, G[1] 498, n° 89.

— figurant au *Rolle des habitans de l'Isle de Saint-Martin* de 1682 (marié, sans enfant) ;

— installé finalement à Saint-Barthélémy, où il se retrouve en 1724, patriarche, ancêtre de tous les Aubin qui ont peuplé l'Ile.

Le lieu d'origine des Aubin pourrait donc être Toulon.

* * *

BERNIER (orthographe d'origine : Bernié).

Le *Controlle des habitans de l'Isle Marie-Galante* [52] de 1665 nous révèle la présence de Jean Bernié, *maistre de caze, natif de Chastel Signon, Evesché de Tours,* âgé de 32 ans, époux de Louise Vadelorge, native de la Guadeloupe, âgée de 24 ans. Le document précise que Jean Bernié est arrivé dans l'île en 1657. Le foyer n'a pas d'enfant mais il a recueilli une orpheline, Adrienne Grulet, âgée de 12 ans.

En 1671, au recensement de Saint-Christophe sont mentionnés : Jean Bernier, *artisan tailleur, maistre de caze,* sa femme Jeanne et une fille (Compagnie de M. de l'Espérance) [53].

Le 16 avril 1681, le recensement des habitants de Sainte-Croix [54]) nous fait découvrir un Sieur Bernier, marié, au foyer duquel se trouvent : sa femme, un garçon à marier, une fille à marier, trois petites filles et un petit garçon (Compagnie du Fonds Demonery).

Le 18 juillet 1681, Pierre Bernier, marié sans enfant, figure au recensement de Saint-Barthélemy.

On note encore, en octobre 1682, le baptême à Saint-Christophe, paroisse de la Cabesterre, d'un *petit garçon du mariage de Jean Bernier* [55].

Il ne semble pas qu'on puisse trouver d'autre indice de la présence des Bernier aux Antilles entre 1664 et 1684.

* * *

On peut penser que Jean Bernier qui résidait en 1665 à Marie-Galante avait quitté cette île pour Saint-Christophe où il est recensé en 1671, marié et père d'une fille qui pourrait être Jeanne (ce serait l'aînée des filles qui, selon la coutume,

52. SOM, G1 498, 16 et 17.
53. SOM, G1 471.
54. SOM, G1 498, 69 à 80.
55. SOM, G1 472.

portait le même prénom que sa mère). Jean Bernier aurait répondu à l'appel fait aux colons des îles françaises pour l'occupation et l'exploitation des terres d'où les Anglais venaient d'être expulsés [56].

De Saint-Christophe, il serait passé à Sainte-Croix où on le retrouve lors du recensement du 16 avril 1681.

On peut tenter de reconstituer son foyer au moyen des éléments suivants :

— un garçon à marier : ce pourrait être Pierre, né vraisemblablement vers 1665 du premier mariage de Jean Bernier et Louise Vadelorge, demeuré peut-être à Marie-Galante jusqu'à l'installation à Sainte-Croix, puisqu'il n'est pas recensé à Saint-Christophe en 1671. Pierre Bernier est sur le point d'épouser Marie Tardieu et de s'établir à Saint-Barthélemy où il est dénombré le 18 juilet 1681 ;

— une fille à marier : ce serait Jeanne qui épousera Pierre Mutrel ;

— trois *petites filles* :
Péreinne, qui épousera Pierre Quinquis ;
Marie-Magdeleine, qui épousera Nicolas Brin ;
Marie-Suzanne, qui épousera Pierre Laplace ;

— et un petit garçon : ce pourrait être Alexis, qui épousera Marie-Magdeleine Laplace.

Tous ces mariages se situent entre 1682 et 1724.

L'absence des Bernier aux recensements de Sainte-Croix en 1683 et 1684 laisse présumer que la famille entière vint s'établir de manière définitive à Saint-Barthélemy, à la suite de Pierre et selon toute probabilité fin 1682 — en transitant par Saint-Christophe où l'on aurait baptisé, au passage, le dernier né, Charles, en octobre 1682.

Les registres paroissiaux nous apportent, pour la suite, des preuves formelles permettant d'affirmer que tous les Bernier qui ont vécu à Saint-Barthélemy sont les descendants directs de Pierre Bernier et Jeanne Tardieu, d'Alexis Bernier et Marie-Magdeleine Laplace ou de Charles Bernier et Renée Fabuverel.

Il n'apparaît pas invraisemblable d'en déduire que le lieu d'origine des Bernier se situerait à Château-Chinon.

* * *

56. La compagnie de M. de l'Espérance à laquelle appartenait Jean Bernier occupait en 1671 une partie du quartier anglais.

GREAUX

Au *Rolle général des habitans armés et non armés de l'Isle Saint-Christophe* [57], non daté mais, comme il a déjà été été observé, établi selon toute probabilité du vivant de M. de Poincy, donc avant 1660, on cite deux Gruau :

— Compagnie du Sieur de Laguarrigue
Non armés :
.....
Jacques Gruau
— Compagnie du Sieur Rossignol
Armés :
.....
Jacques Gruau.

Le *Dénombrement général des habitans de l'Isle de Saint-Christophle* de 1671 confirme la présence, au quartier de la Grande Saline, dans la compagnie de M. de Laguarrigue, de Jacques Gruau, époux de Marguerite Bardin, sans enfants [58].

Le même Jacques Gruau apparaît au recensement des terres du 29 mars 1672. Il est possesseur d'une terre *de 200 pas de large et 500 pas de haut, touchant la mer et le Sr Jouan des deux bouts, la mer et Nicolas Bechet des deux côtés, plantée en cannes, indigot et vivres* (le nom est orthographié Gruault) [59].

Enfin, le *Rolle et recensement des habitants du Quartier de la Basse-Terre au commencement de 1681* [60] ne fait également mention que d'un seul résident du nom de Grualt :

— Compagnie de Laguarrigue
.....
Jacques Gruault — au foyer duquel se trouvent sa femme et une fille *au-dessous de 14 ans.*

Depuis 1671, Jacques Gruau, probablement fils du précédent et de Marguerite Bardin, a disparu de la Compagnie du Sieur Rossignol.

On peut donc en déduire qu'il a quitté Saint-Christophe entre le premier recensement où il figurait, antérieur à 1660, et celui de 1671. Il se pourrait donc que Jacques Gruau (alias Gréau) ait fait partie du contingent de 30 hommes envoyés

57. SOM, G¹ 472, f° 292.
58 et 59. SOM G¹ 471.
60. SOM, G¹ 472, f° 306.

par de Poincy en 1659 à Saint-Barthélemy pour en prendre possession.

On retrouve, en effet, Jacques Gréau à Saint-Barthélemy où il est recensé le 18 juillet 1681, sous les ordres du Sieur Deguerre, qui commandait lui-même une Compagnie à Saint-Christophe avant 1660 (notons au passage la modification de l'orthographe du patronyme, qui sera désormais conservée avec la variante Gréau - Gréaux).

Au foyer de Jacques Gréau, ancêtre à n'en pas douter de tous les Gréau [x] qui ont peuplé Saint-Barthélemy, sont présents à cette date : sa femme, quatre garçons et une fille.

Cette dernière est sans doute Catherine, qui épousera Jan-René Lédée. Des garçons, on identifie assez aisément, par les actes enregistrés au registre paroissial à partir de 1724 :

— Jacques, époux de Magdeleine Masson, qui sera Commandant de l'île mais quittera celle-ci pour la Martinique où il réside en 1741 (paroisse du mouillage) ;
— Gilles, époux de Catherine Magras.

Les deux autres ne semblent pas avoir eu de descendance.

Jacques Gréau et Magdeleine Masson ont donné naissance à Marie-Magdeleine Gréau qui épousera François Questel en 1724, et à Jacques Gréau qui épousera, en 1741, Marie-Rose Pimont, fille du Commandant des Français de Saint-Martin — et sera tué en 1744, en défendant son île attaquée par les corsaires anglais.

Gilles Gréau et Catherine Magras ont, pour leur part, donné naissance à : Gilles, Jacques, François, Jean-Baptiste, Charles, André, Suzanne et Marie-Elisabeth, qui se marieront tous à Saint-Barthélemy entre 1725 et 1743.

La manière d'écrire le nom patronymique a encore évolué : on trouve, le plus couramment à partir de 1730, le nom orthographié Gréaux, forme conservée jusqu'à nos jours.

Aucun document d'archives ne nous livre l'origine des Gréaux. On peut observer cependant que les Gréaux, rares en Normandie, sont encore très nombreux à l'heure actuelle en Bas-Poitou et particulièrement sur la côte vendéenne (Les Sables d'Olonne) avec de multiples variantes orthographiques (Ruault, Rault, Réau, Gréard, Gréault, etc.).

* * *

Huit familles se sont établies à Saint-Barthélemy entre 1681 et 1730. Ce sont les Berry, Brin, Laplace, Lédée, Magras, Maye, Questel et Quinquis.

Que nous révèlent les archives à leur sujet ?

On trouvait déjà à Saint-Christophe entre 1660 et 1681 les familles Berry, Brin, Laplace et Questel.

BERRY

Jacques (de) Berry, célibataire, est recensé en 1671 [61] (Compagnie de M. Houdan), puis en 1672 à l'Anse Louvet [62].

Magdeleine Berry, épouse de Zacharie Bourgeois, figure dans le même quartier,au recensement de 1671.

L'origine de la famille n'est pas précisée.

BRIN

L'orthographe du patronyme est demeurée très variable durant plus d'un siècle (Bouin, Boin, Boivin) pour s'arrêter finalement à sa forme actuelle Brin, ce qui ne manque pas d'apporter une certaine confusion lors des recherches.

Nicolas Brin, époux de Marie-Magdeleine Bernier, ancêtre commun de tous les Brin de Saint-Barthélemy, est signalé *natif de la Martinique*, lors du mariage de sa fille Elisabeth avec Toussaint Questel en 1731 [63].

On trouve effectivement au recensement de 1664 pour la Martinique [64] :

— Compagnie de Laubière — Pierre Bouin, 65 ans (sans origine) — André Bouin, 21 ans (sans origine) — Jean Bouin, 22 ans, de Montivillier ;
— Compagnie Colonelle — Pierre Bouin, 27 ans, natif de Tours ;
— Compagnie de Saint-Pierre — Nicollas Bouin, 27 ans, sans origine.

Nicollas Bouin occupe en 1667 un lot de terre conquis sur les Anglais à Saint-Christophe, quartier de Cabesterre. Il est recensé à nouveau en 1671 au quartier anglais (Compagnie de Sivolle). Il a épousé Barbe Vandelbourg mais n'a pas d'enfant à cette date [65].

Corneille Brin, époux d'Hélène Morfil, « Yrois [66] », est également recensé à la même date au quartier anglais (Compagnie de M. Du Clos).

---

61 et 62. SOM, G¹ 471.
63. ADG, registre paroissial Saint-Barthélemy.
64. SOM, G¹ 470, case 31.
65. SOM, G¹ 471.
66. Irlandais.

Il apparaît donc difficile de déceler l'origine de la famille Brin (alias Bouin) dont les ancêtres pouvaient venir aussi bien de Touraine que de Normandie, d'Irlande... ou d'ailleurs !

LAPLACE

Au recensement de Saint-Christophe, antérieur à 1660 [67], on trouve :

— Compagnie Derlincourt, Gilbert Laplace (non armé).

Parmi les contrats d'acquisition de terres conquises sur la partie anglaise, en 1667, on relève au nombre des parties prenantes : Honoré (de) Laplace — Pointe du Palmiste [68].

Par contre, aucun Laplace n'apparaît au recensement de 1671, ni au recensement des terres de 1672.

Ils auraient donc quitté Saint-Christophe entre 1667 et 1671, pour une destination autre que Saint-Barthélemy, avant leur établissement dans celle-ci.

L'origine des Laplace n'est pas précisée. On peut cependant faire un rapprochement avec celle de Jean Laplace, natif de Bordeaux, dont le mariage avec Euphrosine Gréaux fut célébré à Saint-Barthélemy en 1795.

QUESTEL

Françoise Questel est acquéreur, le 12 août 1666, de plusieurs parcelles de terre de la partie anglaise de Saint-Christophe, à la Pointe du Palmiste [68].

Il est recensé en 1671, au même quartier anglais de la Pointe du Palmiste (Compagnie de M. Rossignol) — époux de Simone Dolbec et père de 3 garçons et 1 fille [68].

Il pourrait être le fils de Robert Questel, engagé le 5 mai 1636 au Havre pour Saint-Christophe et originaire de Saint-Arnoult [69] et le père de Jacques Questel, natif de Saint-Christophe, époux d'Elisabeth Hode et ancêtre commun de tous les Questel de Saint-Barthélemy.

* * *

Les familles Lédée, Magras, Maye et Quinquis n'apparaissent sur aucun des recensements consultés. On peut cependant noter les faits suivants :

---

67. SOM, G1 472.
68. SOM, G1 471.
69. Ch. Bréard, « Documents relatifs à la Marine Normande et à ses armements aux 16e et 17e siècles », 1889 p. 189. Il reste à déterminer s'il s'agit de Saint-Arnoult (Calvados) ou Saint-Arnoult (Seine-Maritime).

LEDEE. — Sous la forme Laidet, Laydet, Laydé, ce nom est encore courant en Poitou et en Saintonge.

Le 12 février 1704, par devant Mes Rivière et Soulard, notaires à La Rochelle, René Laydé, tailleur, natif de Sansay (Sansais) près de Niort, s'engage à Jean Thomas, capitaine de « La Suzon » allant aux Isles [70].

L'ancêtre des Lédée de Saint-Barthélémy est Jean-René Lédée, époux de Catherine Gréaux dont on trouve trace en 1724 au registre paroissial (naissance de Jean-René Lédée, leur fils). Pendant plusieurs générations on a donné le même prénom à l'aîné des fils :

— Jean-René, né en 1724, époux de Suzanne Laplace ;
— Jean-René, né en 1750, de René Lédée et Marie-Suzanne Bernier ;
— Jean-René, fils de Jean-René Lédée et Suzanne Laplace, époux d'Elisabeth Laplace, en 1818 ;
— Jean-René, leur fils, né en 1819, époux de Reine Adélaïde Duzant (1840) ;
— Jean-René, leur fils, époux d'Antoinette Laplace (1870).

La persistance d'une telle tradition incite à penser que la famille Lédée pourrait avoir pour ancêtre l'engagé de 1704, René Laydé, né sur les bords de la Sèvre Niortaise.

MAGRAS

C'est bien le seul patronyme actullement porté très couramment à Saint-Barthélemy dont on ne retrouve aucune trace dans les documents d'archives avant 1724. Le plus ancien des habitants connus porteurs du nom est Jacques Magras, époux d'Anne Laplace, dont la fille Anne épouse le 25 février 1725 Jérôme La Vigne.

MAYE

On peut tirer parti de la similitude des prénoms, en rapport avec la tradition déjà évoquée, pour étayer l'hypothèse d'une descendance directe de Luc Maye, époux de Julie Coq, habitants de Saint-Barthélemy père de :

— Luc Maye, natif de Saint-Thomas, époux de Marie-Magdeleine Gréaux, puis d'Angélique Danet (mariage du 6 mai 1777) ;

---

70. Cité par G. Debien, « Le peuplement des Antilles au 17e siècle. Les engagés partis de La Rochelle » (1682-1715), n° 1362.

— Jean Maye, né à Curaçao, époux de Rose Gréaux (mariage du 30 juin 1775) ; avec le Rochelais Luc Maye, engagé et parti de La Rochelle le 8 février 1667 « pour les Isles » sur le navire flamand « Le Sacrifice d'Abraham » [71]. Un autre Rochelais, Pierre Maye fait partie de l'équipage du navire « Le Saint-Louis » en partance vers les Isles le 26 avril 1667.

L'origine probable des Maye pourrait être La Rochelle.

On observe, au fil des années, une curieuse modification de l'orthographe du nom, transformé en Mayre puis en Mayer ou Meyer. Le même Luc Maye, époux de Angélique Danet, devient Lucas Mayer au baptême de sa fille Rose en 1782. Jean Maye devient Jean Meyer au baptême de sa fille Marie-Rose en 1777. Ce ne sont que deux exemples pour expliquer les difficultés qu'on peut éprouver pour parvenir à déterminer à coup sûr certaines filiations.

QUINQUIS

Il existe peu d'indices concernant cette famille disparue comme d'autres, tels les Vittet, ayant cependant habité l'île durant plus d'un siècle. Notons seulement l'inscription sur une liste de famille de la *Religion Prétendue Réformée* en 1687 pour la Guadeloupe, de François Quaniquitte, natif du Brésil [72].

* * *

Que peut-on conclure de cette analyse du peuplement de Saint-Barthélemy ?

Des tout premiers colons qui s'établirent dans l'île en 1659 il ne subsisterait, de nos jours, dans la meilleure hypothèse, qu'une seule famille, dont l'origine demeure encore bien incertaine, celle des Gréaux.

Les Aubin se seraient installés à Saint-Barthélemy peu avant 1681. Ils pourraient être originaires de Toulon.

Les Bernier seraient venus en 1681-1682. Ils sont probablement originaires de Château-Chinon.

L'établissement de tous les autres est indéniablement postérieur à 1681.

Les différentes familles qui ont constitué l'élément stable

---

71. Archives départementales de la Charente-Maritime, papiers de l'amirauté de La Rochelle, B 5668.
72. SOM, G^1 469.

de la population ont été très intimement liées par les mariages dès leur arrivée dans l'île et dans le cours des temps. On a peine à imaginer la multiplicité des unions associant les Gréaux aux Bernier, Questel, Aubin, Magras, Laplace, Lédée, etc... et réciproquement... De sorte que tout « Saint-Barth », fut-il dénommé Blanchard, Danet, Duzant, Quérard ou Turbé et ainsi de suite, peut à juste titre, se prétendre descendant par alliance des plus anciens colons connus... en ligne plus ou moins directe, bien entendu.

Le corollaire de cette situation ? Tous les « Saint-Barths » peuvent, certes, se dire à coup sûr descendants de Normands, puisque tous ont vraisemblablement parmi leurs ncêtres communs un Questel, un Duzant, qui ne comptent cependant pas au nombre des premiers habitants, voire un Gréaux (?)... Mais ils se peuvent aussi valablement prétendre Bretons par les Danet, Querrard ou Turbé ; Charentais par les Aubéry, Maye ou Giraud ; Lillois par les Blanchard que Provençaux, par les Roustan, Aubin, Le Blanc, Olive, Curet, Vantre, Spanet, Viannis, Bigard, Julien, Chapelain et autres Meissonnier...

La preuve apparaît donc clairement que le peuplement de Saint-Barthélemy s'est constitué comme un harmonieux amalgame des provinces françaises, « véritable microcosme de la patrie », à l'image du premier contingent des colons de Belain d'Esnambuc pour Saint-Christophe en 1626, et non pas uniquement ou à forte proportion de Normands, ainsi qu'on a trop tendance à le croire.

Il n'est pas insensé d'admettre que des Normands aient, en majorité, participé au premier « establissement ». On peut estimer qu'ils représentaient encore une appréciable fraction des « habitans » de 1681, mais tout concorde à démontrer que leur présence fut, en définitive, éphémère et que les liens de sang que cette étude se proposait de reconstituer entre « Saint-Barths » d'aujourd'hui et ces premiers colons sont des plus ténus et ne ressortent guère que du cadre étroit de la légende.

* * *

Divers auteurs ont évoqué longuement la consanguinité fréquente entre les habitants de Saint-Barthélemy, du fait qu'on se mariait souvent entre cousins, parfois germains.

Pareille situation existait aux mêmes époques et avec autant d'acuité dans nos provinces françaises. A Saint-Barthé-

lemy, cette conséquence grave qu'aurait pu entraîner l'insularité s'est trouvée, fort heureusement, atténuée par une immigration continue et de multiples alliances contractées, au cours de trois siècles, avec de nouveaux arrivants. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette consanguinité serait, peut-être même, plus alarmante de nos jours pour les « Saint-Barths » qu'il y a trois cents ans.

* * *

La tradition a été singulièrement battue en brèche par les précisions que la généalogie nous a livrées. L'objet autant que l'intention de ces mises au point n'étaient nullement de démythifier ni d'amoindrir les solides et sincères convictions de nos compatriotes de Saint-Barthélemy qui, de la plus évidente bonne foi, se disent « descendants de Normands »...

Les conditions de peuplement de l'île, les origines des principales familles contemporaines dont témoignent très objectivement des documents d'archives authentiques, ne manquent pas de susciter une légitime perplexité quant à la valeur d'une telle affirmation.

On ne peut, également, échapper à un inévitable scepticisme lorsqu'on découvre les multiples unions contractées avec Marseillais et Occitans au cours des siècles — mariages qui expliquent, sans aucun doute, certains traits de jovialité des « Saint-Barths ».

Mieux vaut, semble-t-il, ne voir dans cette tradition qu'une survivance émouvante du souvenir des rivages de la mère-patrie d'où se sont embarqués, pour les Isles lointaines, les premiers colons de l'époque héroïque de Belain d'Esnambuc, dont certains, probablement, se sont établis à Saint-Barthélemy aux premiers temps de la colonie.

Souvenir empreint de délicate nostalgie que des hommes se sont transmis, au travers des générations et malgré les ans, comme s'ils avaient quitté, eux-mêmes, Honfleur, Dieppe ou Le Havre de Grâce...

JEAN DEVEAU.